

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Mairie de SALIES-DE-BEARN - Place du Bayaà - 64270 SALIES-DE-BEARN - Tél. : 05 59 38 89 51 – Courriel : ag@salies-de-bearn.fr

Coordonnées pour la demande de renseignements, l'obtention du dossier et l'envoi des offres Profil acheteur (retrait DCE, échanges et envoi Offres) : www.eadministration64.fr

Objet du marché : Travaux de réhabilitation et extension du Pavillon SALEYS et du Cinéma de Ville de SALIESDE BEARN suite aux inondations des 12/13 juin 2018.

Référence du marché : 19TX0014

Désignation des lots :

Le présent marché public est divisé en 14 lots :

- LOT N°1 : Démolition Gros œuvre
- LOT N°2 : Étanchéité – couverture – remaniement de tuiles
- LOT N°3 : Menuiseries extérieures bois
- LOT N°4 : Serrurerie
- LOT N°5 : Menuiseries intérieures bois
- LOT N°6 : Plâtrerie – Faux plafonds – Isolation
- LOT N°7 : Peinture
- LOT N°8 : Revêtements de sols
- LOT N°9 : Carrelage – Faïences
- LOT N°10 : Aménagement cinéma
- LOT N°10.1 : Occultation
- LOT N°10.2 : Signalétique
- LOT N°10.3 : Electroménager
- LOT N°11 : Aménagement technique cinéma
- LOT N°12 : Electricité
- LOT N°13 : Plomberie – Sanitaires
- LOT N°14 : Chauffage – Ventilation

Déroulement de la procédure :

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence et de mise en ligne de la consultation	17 décembre 2019
Règlementation	Délibération du 17/12/2019 n° 2019-083
Organe(s) de publication	BOAMP n°19-187062 du 17 décembre 2019 – Site internet de la Ville – Affichage Mairie et réseaux sociaux
Date limite de remise des offres	22 janvier 2020
Nombre de plis parvenus dans les délais	44
Date limite de validité des offres	120 jours

Caractéristiques de la procédure : Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation avec tous les soumissionnaires (articles L.2123-1 et R.2123-1 et s. du Code de la Commande Publique).

Critères de sélection de la consultation

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont :

- le prix des prestations 70 %, au vu du détail des prix ;
- la valeur technique des prestations 30 %, au vu des propositions techniques sur les postes identifiés dans le devis.

ATTRIBUTION DES MARCHES :

DENOMINATION DU LOT	ENTREPRISE	OFFRE € HT	OPTION /VARIANTE PRECONISE	MONTANT €
Démolition - Gros oeuvre	LALANNE CONSTRUCTION 40180 SAINT PANDELON	857 000.00	2 800.00	859 800.00
Etanchéité – Couverture – Remaniement tuiles	SMAC 64140 LONS INDUSPAL	140 000.00		140 000.00
Menuiserie extérieure bois	ETCHEVERRIA 64270 SALIES-DE-BEARN	131 962.60		
Serrurerie	JPH 64300 SAUVETERRE-DE- BEARN	67 187.19		
Menuiserie intérieure bois	ETCHEVERRIA 64270 SALIES-DE-BEARN	116 165.00		
Plâtrerie – Faux plafonds - Isolation	MASSON FRANCIS 64520 BIDACHE	254 860.28		
Peinture	LANSALOT – DARRACQ 64270 CARRESSE	63 289.95		
Revêtements de sols	CASSABER ET SALIES- DE-BEARN	5 545,60		
Carrelage Faiences	OYHAMBURU 64120 SAINT PALAIS	94 395,95	87 417,54	181 813.49
Aménagements cinéma	BASH 24190 NEUVIC SUR L'ISLE	99 226.27		
Occultation	ETCHEVERRIA 64270 SALIES DE BEARN	9 303.70		
Signalétique	CREASIGN 64300 ORTHEZ	1 960,00		
Electroménager	ABSENCE OFFRE			
Aménagement technique cinéma	CINE SERVICES 44270 LA CHAPELLE SUR ERDRE	74 176.00		
Electricité	SUDELEC COTE BASQUE 64100 BAYONNE	236 632.10	21 617,46	258 249,56
Plomberie - Sanitaires	BOBION-JOANIN/BOIRET 64 / 64270 SALIE- DE- BEARN	51 154.00		
Chauffage - Ventilation	SARRAT 64	201 385,86		
Sécurité incendie	ABSENCE OFFRE			

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de recours est le :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU - Villa Noulibos - 50 Cours Lyaudey - 64010 PAU Cédex
– Tél. : 05 59 84 94 40 / Télécopie : 05 59 84 94 40 - Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr - Adresse internet (U.R.L) : <http://pau.tribunal-administratif.fr>

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Date de l'envoi de l'avis à la publication : 22 JUIN 2020